



## **Municipalité de Saint-Norbert** **séance** **ordinaire du 13 octobre 2015**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 13 octobre 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Monsieur le conseiller	Jocelyn Denis
Est absent	Claude Thouin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

### **1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le maire débute la séance par un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 20h00.

### **2.- (15-10-165) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par madame Annie Boucher ;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc ;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et des séances extraordinaires du 28 septembre 2015 et du 5 octobre 2015
4. Conciliation bancaire au 30 septembre 2015
5. Comptes à payer et à approuver
6. Employés temporaires
7. Règlement concernant la circulation des véhicules routiers dans la rue Huguette numéro 381-1-2015
8. Avis de motion modification règlement administratif numéro 135
9. Pavage Rang Ste-Anne et Chemin de Ligne Ste-Anne
10. Vérificateur comptable et Audits 2015
11. Nouvelle Offre de service Nordikeau inc.- eaux usées
12. Rapport taxes retard
13. Renouvellement contrat d'assurances
14. Demande financière du Cercle des Fermières St-Norbert
15. Demande de Vincent Drieu et Élise Lagacé
16. Demande de circuler sur notre territoire du Club Quad Mégaroues
17. Divers
18. Période de questions
19. Clôture

### **3.- (15-10-166) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 28 SEPTEMBRE ET DU 5 OCTOBRE 2015:**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et des séances extraordinaires du 28 septembre 5 octobre 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et

qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux et que sa lecture en est exemptée;

**POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote,

**RÉSOLU à l'unanimité :**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et des séances extraordinaires du 28 septembre et du 5 octobre 2015 soient approuvés.

**4.- CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 30 septembre 2015 pour un solde de 688 075.15 \$ dont 38 759.73 \$ dans le compte de l'église.

**5.- (15-10-167) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis ;  
Le maire demande le vote,

**RÉSOLU à l'unanimité :**

**D'approuver les dépenses totalisant : 130 619.47 \$**

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	15 534.33 \$
Comptes prélevés automatiquement	1 952.25 \$
Autres dépenses :	113 132.89 \$

**6.- (15-10-168) EMPLOYÉS TEMPORAIRES:**

CONSIDÉRANT QUE notre employé est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des tâches à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons affiché un poste temporaire;

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'Unanimité**

D'Autoriser la directrice générale à engager du personnel temporaire afin que les tâches soient effectuées et de donner à contrat le gazon pour le reste de la saison en attente d'engager un employé temporaire pour la durée du congé de maladie de notre employé.

**7.- (15-10-169) RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS DANS LA RUE HUGUETTE NUMÉRO 381-1-2015 :**



Municipalité  
de St-Norbert

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
RÈGLEMENT NUMÉRO 382-1-2015

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE HUGUETTE

- ATTENDU QUE** l'article 626(4) du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c, C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été régulièrement donné au préalable le 14 septembre 2015;

### PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par Madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote

### ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le présent règlement soit adopté, à toutes fins que de droit;

**ARTICLE 1** Le Présent règlement porte le titre de règlement concernant la limite de vitesse sur la rue Huguette.

**ARTICLE 2** Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédent 30 Km sur la rue Huguette, à partir de l'intersection de la rue Huguette et du Chemin du Lac (Route #347).

**ARTICLE 3** Une signalisation sera installée à cet effet par la municipalité.

**ARTICLE 4** Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du «Code de la Sécurité Routière».

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministère des transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

### 8.- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ADMINISTRATIF :

Un avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Denis, conseiller qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement 135 intitulé «Règlement administratif» dont l'effet est la modification de l'article 3.2.2 afin de modifier les tarifs des permis et certificats sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

### 9.- (15-10-170) PAVAGE RANG STE-ANNE CHEMIN DE LIGNE STE-ANNE:

**CONSIDÉRANT** que le Rang Ste-Anne et le Chemin de Ligne Ste-Anne ont besoin de réparations;

**CONSIDÉRANT** que nous avons eu plusieurs demandes à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que nous avons dû faire faire les travaux car ces travaux doivent être faits avant la baisse de température;

**CONSIDÉRANT** que nous avons un délai serré pour effectuer nos travaux nous avons demandé à Pavage Rocheleau Inc. d'effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Annie Boucher;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

De payer à Pavage Rocheleau Inc. le montant de 18823.32\$ taxes incluses pour les travaux d'asphaltage dans le Rang Ste-Anne et Chemin de Ligne Ste-Anne.

**10- (15-10-171) VÉRIFICATEURS COMPTABLES ET AUDITS 2015 :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons utilisé les services de DCA comptable professionnel agréé pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** que la forte expérience du bureau de comptable DCA Comptable Professionnel Agréer Inc. dans le milieu municipal;

**CONSIDÉRANT** que nous voulons repartir la comptabilité sur des bonnes bases;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une offre de service de DCA comptable Professionnel Agréé Inc. au montant de 8500.00\$ plus taxes pour l'audit pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015, de 300.00\$ plus taxes pour la préparation du TC-C017 pour le Service Récréatif St-Norbert inc., de 1 025.00\$ plus taxes pour l'audit pour le programme d'entretien du réseau routier local et de 1 300.00\$ plus taxes pour le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Lise l'Heureux ;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote

Et résolu à l'unanimité,

D'accepter de prendre le bureau DCA Comptable Professionnel Agréé Inc. comme vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 pour l'audit de l'exercice financier 2015, pour l'audit du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au coût total de 11125.00 \$ plus taxes.

**11.- (15-10-172) NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU INC. :**

**CONSIDÉRANT** QUE notre employé est en période de maladie;

**CONSIDÉRANT** QUE nous devons effectuer un suivi régulier pour le site des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** QUE nous avons demandé une seconde offre de service assurant un suivi hebdomadaire de la part des techniciens de Nordikeau inc.;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis :

Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

D'Accepter l'offre de service de Nordikeau inc. Pour un suivi hebdomadaire pour le site des eaux usées au montant de 820.00\$ plus taxes mensuellement ou 9840.00\$ plus taxes annuellement

**12.- RAPPORT TAXES RETARD :**

La directrice général dépose le rapport au 13 octobre des comptes de taxes en retard de plus de dix dollars (10.00\$).

**13.- (15-10-173) RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCES :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu le renouvellement de notre police d'assurance pour tous les bâtiments, les véhicules et les équipements de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce renouvellement est pour la période du 4 décembre 2015 au 4 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la prime annuelle est de 14 341.00\$;

**CONSIDÉRANT** que cette prime sera payable le 6 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Annie Boucher ;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de notre police d'assurance pour un montant de 14 341.00 \$ couvrant la période du 4 décembre 2015 au 4 décembre 2016.

**14.- (15-10-174) DEMANDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-NORBERT :**

**CONSIDÉRANT** QUE nous avons eu une demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Saint-Norbert;

**CONSIDÉRANT** QUE nous avons que 2 organismes qui sont actifs au sein de notre communauté, avec des activités pour leurs membres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux ;  
res maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

De remettre la somme de 500.00 \$ au Cercle des Fermières de Saint-Norbert et la même somme au Club FADOQ Norbertois que nous aimerions avoir un compte rendu expliquant l'utilisation des sommes dépenses avec ce montant.

**15.- (15-10-175) DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT DRIEU ET MADAME ÉLISE LAGACÉ :**

Monsieur Vincent Drieu et Madame Élise Lagacé sont présents afin d'expliquer leur demande, suite à la réception d'un avis d'infraction numéro 1914-02-5275;

Monsieur le maire explique qu'il est impossible de donner des permissions à certains citoyens, que nous devons respecter la réglementation en vigueur et ce pour tous les citoyens

**16.- (15-10-176) DEMANDE DE CIRCULER SUR NOTRE TERRITOIRE DU CLUB QUAD MÉGAROUES :**

Le Club Mégaroues Joliette inc, nous demande, en vertu de la loi C-43 sur les véhicules hors route de permettre aux véhicules hors routes de circuler sur notre territoire aux endroits suivants:

Rang Sud, traverse et circulation pour se rendre à la rue des Érables  
Rue des Érables pour traverse et se rendre à la 347  
Route 347, circulation entre la rue des Érables et la station-service Épicerie Gami Dépanneur

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote

et résolu à l'unanimité,

D'autoriser le Club Mégaroues Joliette inc, de circuler dans le Rang Sud, traverser et circuler pour se rendre à la rue Des Érables, Rue des Érables pour traverser et se rendre à la route 347, et la route 347, circuler entre la rue des Érables et la station-service Épicerie Gami Dépanneur.

**17.- DIVERS :**

Aucun sujet

**18.- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur le maire répond à quelques questions des citoyens présents.

**19.- (15-10-177) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

L'Ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par madame Lise l'Heureux;  
Il est proposé par madame Lise l'Heureux;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;

**RÉSOLU à l'unanimité :**

De clore et de lever la séance 20 H 52 m

Guy Paradis  
Maire

Lucie Poulette  
Directrice générale  
Secrétaire/trésorière